

Nos banques et compagnies sont prospères, mais les familles dépérissent.

Le capital et le travail sont les deux piliers de la production et les 7,700,000 citoyens canadiens qui participent à cette production reçoivent des salaires pour leur travail et des intérêts pour leur capital.

Mais les 13 millions de citoyens sans travail ni capital ne reçoivent aucun revenu, ne disposent d'aucun pouvoir d'achat pour satisfaire leurs besoins et assurer leur subsistance et celle de leur famille. Tous ont pourtant le droit de vivre au Canada.

C'est ce droit de vivre qu'il reste à classer dans la répartition du pouvoir d'achat, d'un revenu personnel garanti par le droit vital personnel pour chacun des citoyens canadiens sans travail ni capital.

Une formule universelle simple et facile d'application de «pay as you go», basée sur la production nationale, permettrait à chaque citoyen canadien sans travail ni capital de recevoir un droit vital personnel de \$1 par jour pour les enfants, de \$2 par jour pour les étudiants, de \$3 par jour pour les adultes et de \$120 par mois pour chaque citoyen retraité de 60 ans et plus.

Tout cela ne coûterait que 9 milliards de dollars, sur une production de 68 milliards de dollars, en 1968, pour les 13 millions de citoyens canadiens de tous âges sans travail ni capital, sans autre revenu personnel que leur droit vital.

Tout cela ne coûterait que 14 p. 100 de la production nationale de 68 milliards, et il resterait encore 86 p. 100 ou 59 milliards de dollars pour payer le travail et le capital des 7,700,000 citoyens producteurs de la production nationale, en proportion de leur participation.

Ce seul programme, cette seule formule technique peut s'appliquer immédiatement, tout d'un bloc ou par étapes successives, selon le talent et l'habileté des ministres du Parlement actuel et des 262 députés que le peuple a élus pour légiférer au nom de toute la population du Canada.

Seuls de vieux réflexes démodés ou la paresse intellectuelle nous empêchent encore de réaliser, dans les cadres actuels de nos mécanismes économiques, cette formule de répartition du pouvoir d'achat, d'un revenu personnel garanti qui s'ajoute automatiquement à la formule du salaire pour le travail et à celle de l'intérêt pour le capital.

Je suis certain que les trois principaux ministres du gouvernement sont en mesure de comprendre ce point de vue et même d'en assurer l'application immédiate, malgré la dernière présentation du budget annuel de l'honorable ministre des Finances.

[M. Latulippe.]

Il suffit d'ouvrir les yeux à la lumière nouvelle, à la possibilité nouvelle soudainement mise à notre portée immédiate. Pouvons-nous faire exprès pour fermer les yeux? Quels sont donc les motifs qui nous empêchent d'agir en ce sens? Analysons-nous et nous verrons.

Il faudra que cela soit fait un jour ou l'autre, tôt ou tard. Plus on retardera, monsieur l'Orateur, plus cela sera difficile, car l'écart continue à s'élargir chaque année entre les riches qui s'enrichissent et les pauvres qui s'appauvrissent. Mieux vaut donc effectuer tout de suite le redressement qui s'impose.

Sachons donc que cette formule technique peut s'appliquer sans augmentation des taxes, des impôts, du coût de la vie ou des prix, par le seul fait que les grandes banques et compagnies millionnaires consentent à payer tous les frais du revenu personnel garanti à même leurs immenses réserves annuelles de plus de 24 milliards de dollars, une fois les impôts payés.

Les principaux présidents et directeurs des grandes banques et compagnies ou institutions du Canada sont prêts à accepter cette formule de revenu personnel garanti, à la condition que les décisions soient prises par le gouvernement du Canada et place tous les responsables sur le même pied: particuliers, corporations diverses, même celles qui sont exemptées de taxes ou d'impôts pour toutes sortes de considérations. Je signale ce fait à l'attention du très honorable premier ministre, du ministre des Finances et de l'honorable ministre de la Justice.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je voudrais distinguer entre le crédit réel et le crédit financier.

Le crédit réel, c'est la capacité de produire ce qui répond aux besoins du peuple; c'est la capacité de produire nourriture, vêtements et logement; c'est la capacité de bâtir des maisons pour les familles afin d'y recevoir les enfants, des étables pour les animaux et des usines.

Le crédit réel, c'est la capacité de construire des routes, des camions, des automobiles, des avions. C'est la capacité de former des professeurs pour instruire nos enfants, de produire les choses que ces professeurs ne peuvent pas produire eux-mêmes et qu'ils doivent consommer.

Il s'agit bien là de réalités dont l'existence ne fait pas de doute, de réalités qui font que l'on préfère le Canada à un désert, à une île, qui font que l'on a confiance de pouvoir vivre convenablement dans notre pays.

On peut bien appeler cela, monsieur l'Orateur, le crédit réel, car le mot «crédit» veut dire confiance. Cette production possible, cette base de confiance, ce crédit réel, existait